



Vous proposent le

- **PROGRAMME DES FORMATIONS**
Formations qualifiantes Loi Alur
D'Avril à Juillet - 2022



Nous vous invitons à participer aux **Formations qualifiantes dans le cadre de la loi ALUR** et de votre activité en immobilier.

Vous avez le choix entre **5 packs de formation de 14H** sur des thèmes différents, pour un tarif très concurrentiel :

180€ TVA non-applicable, Article 293 B du CGI.

Tous les modules de formation sont réalisés et animés en direct par Laurent Dublet fondateur de [Bejuris](#).

Le formateur :

Laurent Dublet

- . Diplômé de troisième cycle en droit Université de Paris X,
- . Diplôme universitaire (DU) en droit fiscal,
- . Créateur du site www.Bejuris.fr : site d'information juridique et fiscale à destination des professionnels du conseil en immobilier,
- . Responsable des programmes de formation en fiscalité et droit immobilier dans des centrales de distribution en immobilier.
- . Numéro de prestataire de formation : 27890158389 Attribué le 02 avril 2021
- . Numéro SIRET : 83964896100010

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les web-formations qualifiantes [Bejuris](#) dans le cadre de la loi ALUR sont ouvertes à tout professionnel de l'immobilier détenteur ou non de la carte professionnelle de transaction.

[Bejuris](#) se réserve le droit d'annuler et de reporter la réalisation de modules de Web-formations si le nombre de participants est insuffisant.

Le tarif des 5 Packs de formation de 14H est unique : **180€ TVA non-applicable, Article 293 B du CGI.**

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge jusqu'à 100% du coût de la formation auprès de l'organisme compétent OPCO / FAF selon les droits que vous avez acquis.

[Bejuris](#) vous assistera dans vos démarches de prise en charge auprès de l'organisme habilité.

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire aux modules de web-formation compris dans votre Pack de formation, vous devez :

- 1 - Remplir le formulaire d'inscription 15 jours avant le premier module sélectionné,
- 2 - Sélectionner les demi-journées de modules de Formation en les cochant dans le formulaire d'inscription,
- 3 - Envoyer par mail votre formulaire d'inscription à formation@bejuris.fr,
- 4 - Signer électroniquement le Contrat de formation reçu en retour de votre inscription,
- 5 - Procéder au paiement du Pack de formation en suivant la procédure reçue par mail à la SCOREF,
Coopérative d'Organisme de Formation
- 6 - Vous recevrez ensuite la facture de votre Pack Formation,
- 7 - Vous recevrez votre attestation de stage une fois votre formation effectuée.

Les 5 Packs de formation de 14H de

PACK 1 : Fiscalité des revenus immobiliers – Niveau confirmé

Les thèmes du Pack

- Connaître les différents types de revenus de l'immobilier.
- Comment déduire les charges des revenus immobiliers.
- Maîtriser la fiscalité des revenus de l'immobilier en nu et en meublé.
- Maîtriser les techniques d'optimisation fiscale des revenus de l'immobilier.

Les 7 modules du Pack

Module 1 - 2 H - Déontologie des professions de l'immobilier. *(Obligatoire)*

Module 2 - 2 H - La non discrimination dans l'accès au logement. *(Obligatoire)*

Module 3 - 2 H - Rappel des règles de la fiscalité des personnes physiques.

Module 4 - 2 H - La fiscalité des revenus fonciers. *(Des locations en nu)*

Module 5 - 2 H - La fiscalité des locations meublées.

Module 6 - 2 H - La fiscalité des plus-values immobilières.

Module 7 - 2 H - La fiscalité des revenus des SCI.

PACK 2 : Fiscalité de l'immobilier – Réduction d'impôt – Niveau expert

Les thèmes du Pack

- Connaître les règles de déontologie de l'immobilier et de la non discrimination dans l'accès au logement.
- Connaître les lois de défiscalisation immobilière.
- Maîtriser les formules d'investissement locatif ouvrant droit à réduction d'impôt.
- Pouvoir préconiser un investissement en fonction du profil client.

Les 9 modules du Pack

Module 1 - 2 H - Déontologie des professions de l'immobilier. *(Obligatoire)*

Module 2 - 2 H - La non discrimination dans l'accès au logement. *(Obligatoire)*

Module 8 - 1 H - Les taux réduits de TVA dans le neuf.

Module 9 - 2 H - L'impôt sur la fortune immobilière.

Module 10 - 2 H - La réduction d'impôt « PINEL - DENORMANDIE ».

Module 11 - 2 H - La nouvelle réduction d'impôt « Loc'Avantages ».

Module 12 - 1 H - La réduction d'impôt « MALRAUX ».

Module 13 - 1 H - Les avantages fiscaux de l'investissement en « MONUMENTS HISTORIQUES ».

Module 14 - 1 H - Les avantages fiscaux de l'acquisition en démembrement de propriété.

PACK 3 : La réglementation des professions immobilières :

Les thèmes du Pack

- Connaître les règles de déontologie des professions immobilières.
- Se prémunir de toute incrimination de discrimination dans l'accès au logement.
- Connaître ses obligations TRACFIN et RGPD.
- Connaître les règles régissant l'exercice des professions immobilières et celles du mandat.

Les 7 modules du Pack

Module 1 - 2 H - Déontologie des professions de l'immobilier.

Module 2 - 2 H - La non discrimination dans l'accès au logement.

Module 15 - 2 H - Les obligations TRACFIN des professionnels de l'immobilier (*prévention du financement du terrorisme et du blanchiment de capitaux*).

Module 16 - 2 H - Les règles du RGPD pour les professions immobilières.

Module 17 - 2 H - La réglementation de l'exercice de la profession d'agent immobilier.

Module 18 - 2 H - Les règles applicables aux mandats de vente et de gestion immobilière.

Module 19 - 2 H - Le contrat d'agent commercial.

PACK 4 : Les contrats de vente en immobilier

Les thèmes du Pack

- Maîtriser les règles de base de la vente en immobilier neuf et ancien.
- Maîtriser les règles de la vente sur plan dans le neuf et dans l'ancien.
- Connaître les règles de base des contrats de vente spéciaux (*viager, location accession*).
- Connaître les règles de base de la vente de fonds de commerce.

Les 6 modules du Pack

Module 20 - 2 H - Règles générale des contrats de vente en immobilier.

Module 21 - 2 H - La vente en VEFA (*vente en état futur d'achèvement*).

Module 22 - 1 H - La vente en VIR (*vente d'immeuble à rénover*).

Module 23 - 5 H - La vente de fonds de commerce.

Module 24 - 2 H - La vente en viager.

Module 25 - 2 H - La location accession.

PACK 5 : Les aides à l'acquisition et à la rénovation de la résidence principale

Les thèmes du Pack

- Être en mesure de préconiser un financement adapté au profil client en accession à la propriété.
- Connaître les différents financements auxquels ont droit les accédants à la propriété.
- Connaître les aides auxquelles ont droit les accédants à la propriété.
- Être en mesure d'apporter un conseil pour faciliter l'accession à la propriété de vos clients.

Les 10 modules du Pack

Module 26 - 1 H - Le prêt à taux zéro.

Module 27 - 1 H - Les prêts épargne logement.

Module 28 - 1 H - Le prêt action logement.

Module 29 - 2 H - Les prêts conventionnés d'accession à la propriété.

Module 30 - 1 H - L'éco-prêt à taux zéro.

Module 31 - 2 H - Les aides à l'achat de la résidence principale (*APL, l'ALF et l'ALS*).

Module 32 - 1 H - Les aides des collectivités locales à l'accession de la résidence principale.

Module 33 - 2 H - La location-accession à la propriété.

Module 34 - 2 H - Les aides à la rénovation énergétique – MaPrimerenov – Fonctionnement.

Module 35 - 1 H - TVA à taux réduit et exonération de taxe foncière dans le neuf.



INSCRIPTION AUX WEB-FORMATIONS Be JURIS

Nom de la Société / Agence / Réseau :

Nom - Prénom :

N°SIRET :

Adresse postale complète :

CP : Ville :

Tél. Portable :

Adresse Mail :

Date d'envoi par mail à formation@bejuris.fr :

**Une fois le formulaire rempli,
les modules choisis sur les pages suivantes
enregistrez et envoyez ce document par mail
à : formation@bejuris.fr**

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire aux modules de web-formation compris dans votre Pack de formation, vous devez :

- 1 - Remplir le formulaire d'inscription 15 jours avant le premier module sélectionné,
- 2 - Sélectionner les demi-journées de modules de Formation en les cochant dans le formulaire d'inscription,
- 3 - Envoyer par mail votre formulaire d'inscription à formation@bejuris.fr,
- 4 - Signer électroniquement le Contrat de formation reçu en retour de votre inscription,
- 5 - Procéder au paiement du Pack de formation en suivant la procédure reçue par mail à la SCORF,
Coopérative d'Organisme de Formation
- 6 - Vous recevrez ensuite la facture de votre Pack Formation,
- 7 - Vous recevrez votre attestation de stage une fois votre formation effectuée.

LES MODULES DE WEB-FORMATIONS

Calendrier des web-formations Avril à Juillet 2022

Avril

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	04 Avril 2022	05 Avril 2022	06 Avril 2022	07 Avril 2022	08 Avril 2022
9h - 12h 10h - 12h	MODULE 1 - ○ Déontologie des professions de l'immobilier.	MODULE 3 - ○ Rappel des règles de la fiscalité des personnes physiques.	MODULE 5 - ○ La fiscalité des locations meublées.		
14h - 16h 14h - 17h	MODULE 2 - ○ La non discrimination dans l'accès au logement.	MODULE 4 - ○ La fiscalité des revenus fonciers.	MODULE 6 - ○ La fiscalité des plus-values immobilières.		
	11 Avril 2022	12 Avril 2022	13 Avril 2022	14 Avril 2022	15 Avril 2022
9h - 12h 10h - 12h	MODULE 9 - ○ L'impôt sur la fortune immobilière.	MODULE 10 - ○ La réduction d'impôt PINEL - DENORMANDIE.		MODULE 11 - ○ La nouvelle réduction d'impôt HABITER-MIEUX.	MODULE 8 - ○ Les taux réduits de TVA dans le neuf. MODULE 14 - ○ Les avantages fiscaux de l'acquisition en démembrement de propriété.
14h - 16h 14h - 17h		MODULE 5 - ○ La fiscalité des locations meublées.		MODULE 12 - ○ La réduction d'impôt MALRAUX. MODULE 13 - ○ Les avantages fiscaux de l'investissement en MONUMENTS HISTORIQUES.	
	18 Avril 2022	19 Avril 2022	20 Avril 2022	21 Avril 2022	22 Avril 2022
9h - 12h 10h - 12h		MODULE 17 - ○ La réglementation de l'exercice de la profession d'agent immobilier.	MODULE 15 - ○ Les obligations TRACFIN des professionnels de l'immobilier.	MODULE 19 - ○ Le contrat d'agent commercial	
14h - 16h 14h - 17h		MODULE 18 - ○ Les règles applicables aux mandats de vente et de gestion immobilière.	MODULE 16 - ○ Les règles du RGPD pour les professions immobilières.		

Les codes couleurs () et () vous indiquent la durée des demi-journées de formation qui vont de 2H à 3H

Avril - Mai

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	25 Avril 2022	26 Avril 2022	27 Avril 2022	28 Avril 2022	29 Avril 2022
9h - 12h 10h - 12h	MODULE 20 - ○ Règles générale des contrats de vente en immobilier.	MODULE 24 - ○ La vente en viager.		MODULE 23 - ○ La vente de fonds de commerce (1er partie)	
14h - 16h 14h - 17h	MODULE 21 - ○ La vente en l'état futur d'achèvement. MODULE 22 - ○ La vente en VIR (la vente d'immeuble à rénover).	MODULE 25 - ○ La location accession.		MODULE 23 - ○ La vente de fonds de commerce (2er partie)	
	02 Mai 2022	03 Mai 2022	04 Mai 2022	05 Mai 2022	06 Mai 2022
9h - 12h 10h - 12h	MODULE 26 - ○ Le prêt à taux zéro. MODULE 27 - ○ Les prêts épargne logement. MODULE 28 - ○ Le prêt action logement.	MODULE 34 - ○ Les aides à la rénovation énergétique – MaPrimerenov – Fonctionnement.	MODULE 31 - ○ Les aides à l'achat de la résidence principale (APL, l'ALF et l'ALS). MODULE 32 - ○ Les aides des collectivités locales à l'accession de la résidence principale.		
14h - 16h 14h - 17h	MODULE 29 - ○ Les prêts conventionnés d'accession à la propriété. MODULE 30 - ○ L'éco-prêt à taux zéro.		MODULE 35 - ○ TVA à taux réduit et exonération de taxe foncière dans le neuf. MODULE 33 - ○ La location-accession à la propriété		
	09 Mai 2022	10 Mai 2022	11 Mai 2022	12 Mai 2022	13 Mai 2022
9h - 12h 10h - 12h	MODULE 1 - ○ Déontologie des professionnels de l'immobilier.	MODULE 3 - ○ Rappel des règles de la fiscalité des personnes physiques.	MODULE 5 - ○ La fiscalité des locations meublées.	MODULE 7 - ○ La fiscalité des SCI.	
14h - 16h 14h - 17h	MODULE 2 - ○ La non discrimination dans l'accès au logement.	MODULE 4 - ○ La fiscalité des revenus fonciers.	MODULE 6 - ○ La fiscalité des plus-values immobilières.		

Les codes couleurs () et () vous indiquent la durée des demi-journées de formation qui vont de 2H à 3H

Mai - Juin

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	16 Mai 2022	17 Mai 2022	18 Mai 2022	19 Mai 2022	20 Mai 2022
9h - 12h 10h - 12h	MODULE 1 - ○ Déontologie des professionnels de l'immobilier.	MODULE 13 - ○ Les avantages fiscaux des monuments historiques. MODULE 12 - ○ La réduction d'impôt "Malraux".	MODULE 10 - ○ La réduction d'impôt PINEL - DENORMANDIE.	MODULE 9 - ○ L'impôt sur la fortune immobilière.	
14h - 16h 14h - 17h	MODULE 2 - ○ La non discrimination dans l'accès au logement.		MODULE 11 - ○ La nouvelle réduction d'impôt HABITER-MIEUX.	MODULE 35 - ○ TVA à taux réduit et exonération de taxe foncière dans le neuf. MODULE 14 - ○ Les avantages fiscaux de l'acquisition en démembrement de propriété	
	23 Mai 2022	24 Mai 2022	25 Mai 2022	26 Mai 2022	27 Mai 2022
9h - 12h 10h - 12h	MODULE 1 - ○ Déontologie des professionnels de l'immobilier.	MODULE 15 - ○ Les obligations TRACFIN des professionnels de l'immobilier.	MODULE 19 - ○ Le contrat d'agent commercial.		
14h - 16h 14h - 17h	MODULE 2 - ○ La non discrimination dans l'accès au logement.	MODULE 16 - ○ Les règles du RGPD pour les professions immobilières.	MODULE 17 - ○ La réglementation de l'exercice de la profession d'agent immobilier.		
	30 Mai 2022	31 Mai 2022	01 Juin 2022	02 Juin 2022	03 Juin 2022
9h - 12h 10h - 12h	MODULE 20 - ○ Règles générale des contrats de vente en immobilier.	MODULE 24 - ○ La vente en viager.	MODULE 18 - ○ Les règles applicables aux mandats de vente et de gestion immobilière.	MODULE 23 - ○ La vente de fonds de commerce (1er partie)	
14h - 16h 14h - 17h	MODULE 21 - ○ La vente en l'état futur d'achèvement. MODULE 22 - ○ La vente en VIR (la vente d'immeuble à rénover).	MODULE 25 - ○ La location accession.		MODULE 23 - ○ La vente de fonds de commerce (2er partie)	

Les codes couleurs () et () vous indiquent la durée des demi-journées de formation qui vont de 2H à 3H

Mai - Juin

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	06 Juin 2022	07 Juin 2022	08 Juin 2022	09 Juin 2022	10 Juin 2022
9h - 12h	MODULE 26 - ○ Le prêt à taux zéro.	MODULE 31 - ○ Les aides à l'achat de la résidence principale (APL, l'ALF et l'ALS).	MODULE 34 - ○ Les aides à la rénovation énergétique – MaPrimerenov – Fonctionnement.		
10h - 12h	MODULE 27 - ○ Les prêts épargne logement.	MODULE 32 - ○ Les aides des collectivités locales à l'accession de la résidence principale.			
	MODULE 28 - ○ Le prêt action logement.				
14h - 16h	MODULE 29 - ○ Les prêts conventionnés d'accession à la propriété.	MODULE 35 - ○ TVA à taux réduit et exonération de taxe foncière dans le neuf.			
14h - 17h	MODULE 30 - ○ L'éco-prêt à taux zéro.	MODULE 33 - ○ La location-accession à la propriété.			
	13 Juin 2022	14 Juin 2022	15 Juin 2022	16 Juin 2022	17 Juin 2022
9h - 12h	MODULE 1 - ○ Déontologie des professions de l'immobilier.	MODULE 3 - ○ Rappel des règles de la fiscalité des personnes physiques.	MODULE 5 - ○ La fiscalité des locations meublées.		
10h - 12h					
14h - 16h	MODULE 2 - ○ La non discrimination dans l'accès au logement.	MODULE 4 - ○ La fiscalité des revenus fonciers.	MODULE 6 - ○ La fiscalité des plus-values immobilières.		
14h - 17h					
	20 Juin 2022	21 Juin 2022	22 Juin 2022	23 Juin 2022	24 Juin 2022
9h - 12h	MODULE 7 - ○ La fiscalité des revenus des SCI.	MODULE 1 - ○ Déontologie des professions de l'immobilier.		MODULE 10 - ○ La réduction d'impôt PINEL - DENORMANDIE.	
10h - 12h					
14h - 16h		MODULE 2 - ○ La non discrimination dans l'accès au logement.		MODULE 11 - ○ La nouvelle réduction d'impôt HABITER-MIEUX.	
14h - 17h					

Les codes couleurs () et () vous indiquent la durée des demi-journées de formation qui vont de 2H à 3H

Juin - Juillet

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	27 Juin 2022	28 Juin 2022	29 Juin 2022	30 Juin 2022	01 Juillet 2022
9h - 12h 10h - 12h	MODULE 9 - ○ L'impôt sur la fortune immobilière.	MODULE 8 - ○ Les taux réduit de TVA dans le neuf. MODULE 14 - ○ Les avantages fiscaux de l'acquisition en démembrement de propriété.		MODULE 1 - ○ Déontologie des professions de l'immobilier.	
14h - 16h 14h - 17h	MODULE 12 - ○ La réduction d'impôt MALRAUX. MODULE 13 - ○ Les avantages fiscaux de l'investissement en MONUMENTS HISTORIQUES.			MODULE 2 - ○ La non discrimination dans l'accès au logement.	
	04 Juillet 2022	05 Juillet 2022	06 Juillet 2022	07 Juillet 2022	08 Juillet 2022
9h - 12h 10h - 12h	MODULE 15 - ○ Les obligations TRACFIN des professionnels de l'immobilier.	MODULE 17 - ○ La réglementation de l'exercice de la profession d'agent immobilier.	MODULE 19 - ○ Le contrat d'agent commercial.		
14h - 16h 14h - 17h	MODULE 16 - ○ Les règles du RGPD pour les professions immobilières.	MODULE 18 - ○ Les règles applicables aux mandats de vente et de gestion immobilière.			
	11 Juillet 2022	12 Juillet 2022	13 Juillet 2022	14 Juillet 2022	15 Juillet 2022
9h - 12h 10h - 12h	MODULE 20 - ○ Règles générale des contrats de vente en immobilier.	MODULE 24 - ○ La vente en viager.			
14h - 16h 14h - 17h	MODULE 21 - ○ La vente en l'état futur d'achèvement. MODULE 22 - ○ La vente en VIR (la vente d'immeuble à rénover).	MODULE 25 - ○ La location accession.			

Les codes couleurs () et () vous indiquent la durée des demi-journées de formation qui vont de 2H à 3H

Juillet

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	18 Juillet 2022	19 Juillet 2022	20 Juillet 2022	21 Juillet 2022	22 Juillet 2022
<p>9h - 12h</p> <p>10h - 12h</p>	<p>MODULE 23 - ○ La vente de fonds de commerce (1er partie)</p>	<p>MODULE 26 - ○ Le prêt à taux zéro.</p> <p>MODULE 27 - ○ Les prêts épargne logement.</p> <p>MODULE 28 - ○ Le prêt action logement.</p>		<p>MODULE 31 - ○ Les aides à l'achat de la résidence principale (APL, l'ALF et l'ALS).</p> <p>MODULE 32 - ○ Les aides des collectivités locales à l'accession de la résidence principale.</p>	<p>MODULE 34 - ○ Les aides à la rénovation énergétique – MaPrimerenov – Fonctionnement.</p>
<p>14h - 16h</p> <p>14h - 17h</p>	<p>MODULE 23 - ○ La vente de fonds de commerce (2er partie)</p>	<p>MODULE 29 - ○ Les prêts conventionnés d'accession à la propriété.</p> <p>MODULE 30 - ○ L'éco-prêt à taux zéro.</p>		<p>MODULE 35 - ○ TVA à taux réduit et exonération de taxe foncière dans le neuf.</p> <p>MODULE 33 - ○ La location-accession à la propriété.</p>	

Les codes couleurs () et () vous indiquent la durée des demi-journées de formation qui vont de 2H à 3H